YERRES

Service Juridique
N° tél. : 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/CB/FL

DECISION N° 99/112

OBJET : Signature d'un Marché Négocié relatif à l'organisation d'un séjour en Floride au profit de la société TRANSUNIVERS.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes.

VU le code des Marchés Publics et notamment ses articles 308 et 273,

VU l'avis d'appel public à la concurrence, adressé à la publication le 1er mars 1999 et publié le 10 mars 1999,

CONSIDERANT l'offre la moins disante de la société TRANSUNIVERS,

DECIDE

DE signer le marché relatif à l'organisation d'un séjour en Floride avec la société TRANSUNIVERS, domiciliée 8 citée Nollez 75018 PARIS,

DIT que le prix par personne du séjour pour une durée de 9 jours s'élève à :

- de 15 à 19 personnes : 8 750 F
- de 20 à 24 personnes : 8 330 F
- de 25 à 29 personnes : 8 090 F
- de 30 à 34 personnes : 7 940 F
- de 35 à 39 personnes : 7 830 F
- de 40 à 44 personnes : 7 710 F
- plus de 45 personnes : 7 630 F

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune, exercice 1999 Chapitre 011.

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et transmis et à Madame le sous-préfet de l'Arrondissement d'Evry et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 6 mai 1999

Le Député-Maire

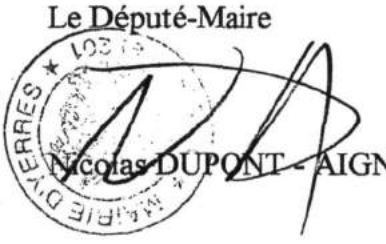

Nicolas DUPONT - AIGNAN

